

Communiqué

**La FNEC FP FO s'adresse aux IPR et IEN**

La FNEC FP FO défend et soutient les membres des corps d'inspection de l'Education nationale en réaffirmant son exigence de retrait des projets d'évaluation des professeurs, conseillers d'éducation et d'orientation.

Elle se félicite de voir cette position partagée par les syndicats et associations d'inspecteurs (exceptée la CFDT). Cela exprime la position unanime des collègues qui voient dans ces projets une mise en cause directe de leur propre existence.

Avec la réforme de l'évaluation, ce sont les bases mêmes de l'Enseignement public qui sont attaquées. L'effet le plus grave des projets est la dévalorisation de l'acte d'enseigner au profit de la subordination aux exigences bureaucratiques de la réduction des moyens.

L'inspection dans la classe par un membre des corps nationaux d'inspecteurs, extérieur à l'établissement ou l'école, est tout à la fois un élément important du déroulement de carrière des enseignants en tant que fonctionnaires d'Etat, et une garantie de leur indépendance pédagogique et professionnelle à l'égard de tous les groupes de pression locaux qui veulent s'ingérer dans la pédagogie. Aucune autorité administrative soumise de plus en plus aux contraintes d'une gestion quotidienne locale, tout à la fois juge et partie, ne peut garantir cette indépendance.

La réforme de l'évaluation des enseignants et la suppression de l'inspection dans la classe permettront notamment en maternelle et dans le primaire le transfert vers le directeur, tirant la fonction de ce dernier vers celle du chef d'établissement du secondaire dans le cadre de l'autonomie.

Dans tous les cas, il s'agit de la qualité des enseignements dispensés, et de l'obligation pour l'Etat, d'en vérifier le respect dans la classe. Les inspecteurs qui assurent la formation et l'accompagnement pédagogique des professeurs ne peuvent accepter de se voir enlever la responsabilité républicaine de la notation.

Le président de la République a déclaré lors de ses vœux qu'il n'était pas choquant « que l'on confie au chef d'établissement la responsabilité de cette évaluation, à condition que les compétences disciplinaires continuent à être évaluées par l'inspecteur ». Pour répondre aux demandes des concernés, il faut être plus précis : il faut maintenir la notation et l'inspection dans la classe. Il faut retirer définitivement les projets d'évaluation.

La FNEC FP FO propose aux inspecteurs de l'enseignement public de prendre contact avec FO.

Montreuil, le 10 janvier 2012

